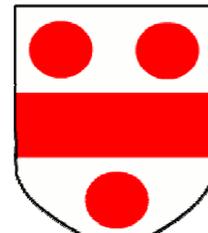
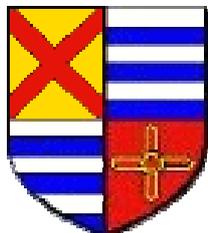
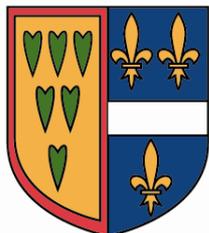


SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE

DES COMMUNES DE

BILTZHEIM – NIEDERENTZEN - OBERENTZEN - OBERHERGHEIM
Siège : Mairie 68 127 OBERHERGHEIM - Tél. 03 89 49 45 05 Fax 03 89 49 92 08


EDITO

Ce sont près de 300 élèves qui ont repris le chemin des écoles du RPI en ce mardi 3 septembre. En progression constante, ce chiffre traduit l'expansion de nos communes et confirme l'attractivité de notre territoire. A proximité de Colmar et de Mulhouse, au carrefour de trois grands bourgs, nos villages offrent des structures pour l'enfance qui favorisent l'implantation des familles : crèche, cantine, accueil périscolaire et centre de loisirs.

L'organisation scolaire, gérée par le Syndicat Intercommunal Scolaire, se trouve évidemment impactée par cette envolée des effectifs conjuguée à un attrait de plus en plus fort par les familles pour ces différents modes de garde. Pour cette rentrée, parmi les différentes solutions possibles pour résoudre le délicat problème du transport des élèves vers les différentes structures scolaires et extra scolaires, il a été décidé d'augmenter la capacité d'accueil du site périscolaire de Niederentzen. Ainsi plus de 50 enfants pourront y être accueillis pour le repas de midi. Pour acheminer les enfants vers le site périscolaire d'Oberhergheim, matin et soir, la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin (CCCHR) met un mini-bus à disposition de l'association Imagine, gestionnaire de ce service.

Comme on peut le constater, le transfert d'enfants vers les écoles et les sites périscolaires devient de plus en plus difficile à gérer. Ces dernières années, cette complexité a été amplifiée par les demandes particulières de plus en plus nombreuses et contraignantes, quelquefois désorganisatrices pour le service et parfois déstabilisantes pour le personnel dont la responsabilité est engagée. Il est donc impératif pour les familles d'observer une certaine régularité dans l'utilisation du transport : régularité dans les trajets empruntés, régularité concernant les personnes habilitées à chercher les enfants, régularité dans l'utilisation du bus. **Chacun étant conscient de l'enjeu sécuritaire, je sais qu'il est possible de compter sur la coopération des familles pour que ce service continue à fonctionner de manière satisfaisante.**

De transport et d'accueil péri éducatif, il en sera encore beaucoup question au cours de cette nouvelle année scolaire qui devra être consacrée à la mise en place des nouveaux rythmes (rentrée 2014) voulus par le ministère de l'Education Nationale. Au niveau local, comme annoncé dans un précédent courrier, la réflexion est engagée depuis quelque temps déjà. Une première ébauche a été discutée lors des divers conseils d'école du mois de juin et des propositions concrètes d'organisation seront présentées aux familles avant les congés de la Toussaint lors d'une réunion d'informations et d'échanges. Une enquête recensant les besoins des familles sera ensuite vraisemblablement diffusée. Son exploitation devrait permettre de finaliser un projet d'organisation du temps scolaire qui sera soumis alors, comme prévu par les textes réglementaires, à la Direction Académique des Services de l'Education Nationale pour agrément.

Avec tous mes vœux pour une rentrée sereine pour tous et une année scolaire épanouissante pour nos élèves.

Bernard Brendlé

SOMMAIRE

L'édito	1
Les écoles	2
Café des parents ..	3
Retour sur l'année 2012/2013.....	4
Informations budgétaires	6
Les effectifs scolaires	7
Le règlement du transport	8
Fonctionnement du ramassage	9
Les horaires du bus	10

LES ECOLES

OBERHERGHEIM



ECOLE MATERNELLE L'ILL AUX ENFANTS
2 classes
59 rue principale – tel : 03 89 49 91 19
materpi@free.fr

Pour cette année scolaire, la Directrice de l'école maternelle Sophie CARON travaille les lundis et mardis dans une classe de petite et moyenne section. Les jeudis et vendredis, au 1^{er} trimestre c'est Marie-Laure MEYER qui tient la classe alors qu'au 2^{ème} et 3^{ème} trimestre Martine SZAREK en aura la charge. Cette classe a pour ATSEM Sylvie SCHMITT.

Les enseignantes de la classe de petite et grande section sont Judith EVRARD les lundis et Brigitte KAUFFMANN les mardis, jeudis et vendredis. L'ATSEM est Dominique KIMPFLIN.



Sylvie SCHMITT, Sophie CARON, Marie-Laure MEYER, Martine SZAREK (#)



Judith EVRARD, Brigitte KAUFFMANN, Dominique KIMPFLIN (#)



Astrid BALLY, Bernard MANN (#)

Pour l'élémentaire d'Oberhergheim, les enseignants restent les mêmes : Astrid BALLY enseigne aux CM2 et le Directeur Bernard MANN aux CP.
Les coordonnées de l'école sont les suivantes
59 rue principale tél : 03 89 49 90 39
ecole.oberhergheim@orange.fr

A Biltzheim, Jérémie LUTZ, Directeur d'école enseigne aux CE1. La classe de CP-CE1 est tenue les lundis - mardis par Blandine COMEAU et les jeudis - vendredis par Anne-Régine DILLIG.

BILTZHEIM



ECOLE ELEMENTAIRE 2 classes
route de Rouffach – tel 03 89 49 91 95
biltzheim.ecole@gmail.com



Anne Régine DILLIG, Jérémie LUTZ (#)

LES ECOLES

A Niederentzen, Patricia ANTONY et son ATSEM Delphine TOURNOUX ont une classe de Moyens-Petits. Concernant l'élémentaire, Rachel BOMBENGER-SALCH a un CE2-CM1. Dans la classe de CM1-CM2 de Daniel CASTEIGTS, Blandine COMEAU enseigne le jeudi.

NIEDERENTZEN



Patricia ANTONY, Delphine TOURNOUX (#)

ECOLE PRIMAIRE* AUX 4 VENTS 2 classes

30 rue principale
03 89 49 49 36

ce.0680251D@ac-strasbourg.fr

Directeur : Daniel CASTEIGTS



Rachel BOMBENGER-SALCH, Daniel CASTEIGTS (#)

Les Moyens-Grands scolarisés à la maternelle d'Oberentzen travaillent avec Martine BRENDLÉ et son ATSEM Martine ANTONY.



Martine BRENDLÉ, Martine ANTONY (#)

ECOLE PRIMAIRE* 2 classes

32 rue principale
03 89 49 49 84

ecole.oberentzen@orange.fr

Directeur : Bernard BRENDLE



Blandine COMEAU, Bernard BRENDLÉ (#)

Blandine COMEAU termine sa semaine dans la classe de CE2 de Bernard BRENDLÉ

* Une école primaire est une école élémentaire à laquelle est rattachée une classe maternelle.

: de gauche à droite sur la photo

CAFÉ DES PARENTS

Il s'adresse à tous les parents, quel que soit l'âge de leurs enfants.
Il se déroule une fois par mois à l'école maternelle d'Oberhergheim.

Lors d'une conférence-débat ou d'une discussion libre, encadrée par un professionnel, les participants peuvent parler, échanger, trouver des pistes de réflexion concernant l'éducation de leurs enfants.

Pour toute information complémentaire : cafedesparentsoh@gmail.fr

1er octobre 2013 – Conférence Débat – L'éducation : pour faire des enfants sages ou des adultes équilibrés et responsables ?

5 novembre 2013 – Café des parents – Discussion libre

3 décembre 2013 – Conférence Débat – L'éducation partagée : comment aider mon enfant dans sa scolarité ?

7 janvier 2014 - Café des parents – Discussion libre

4 février 2014 – Conférence Débat – Télévision, ordinateur, Play station, téléphone, comment gérer les écrans ?

4 février 2014 – Conférence Débat – Télévision, ordinateur, Play station, téléphone, comment gérer les écrans ?

11 mars 2014 - Café des parents – Discussion libre

1er avril 2014 – L'alimentation des enfants : équilibre alimentaire et opposition

6 mai 2014 - Café des parents – Discussion libre

3 juin 2014 – Conférence Débat – Comment parler de ses émotions dans les petits et les grands moments de la vie ?

LES EFFECTIFS SCOLAIRES EN 2013 / 2014 *

Commune de résidence

			Obh	Bilt	Nied	Obe	Ext		
ECOLE MATERNELLES									
OBERHERGHEIM									
		transportés							
MOYENS PETITS	Sophie CARON (Lu + Ma) / Marie-Laure MEYER (Je+Ve) au 1er trimestre et au 2ème et 3ème trimestre Martine SZAREK ATSEM : Sylvie SCHMITT	9	18	4	2	3	1	=	28
PETITS GRANDS	Brigitte KAUFFMANN (Ma, Je, Ve) / Judith EVRARD (Lu) ATSEM : Dominique KIMPFLIN	8	17	1	2	5	2	=	27
Sous-total :		17	35	5	4	8	3		55
NIEDERENTZEN									
MOYENS PETITS	Patricia ANTONY ATSEM : Delphine TOURNOUX	0	0	0	28	0	0	=	28
Sous-total :		0	0	0	28	0	0		28
OBERENTZEN									
MOYENS GRANDS	Martine BRENDLE ATSEM : Martine ANTONY	15	3	4	8	11	1	=	27
Sous-total :		15	3	4	8	11	1		27
TOTAL MATERNELLES			38	9	40	19	4		110
		transportés	3	9	12	8	0		

ATSEM : Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (= aide maternelle)

ECOLE PRIMAIRE									
OBERHERGHEIM									
		transportés							
CP	Bernard MANN	14	10	1	8	5	2	=	26
CM2	Astrid BALLY	14	12	8	0	6	1	=	27
TOTAL pour OBERHERGHEIM			28	22	9	8	11	3	53
BILTZHEIM									
CE1	Jérémie LUTZ	16	9	7	4	3	2	=	25
CP / CE1	Anne Régine DILLIG / Blandine COMEAU (Lu + Ma)	19	8	6	5	6	0	=	25
TOTAL pour BILTZHEIM			35	17	13	9	9	2	50
NIEDERENTZEN									
CE2 - CM1	Rachel BOMBENGER-SALCH	9	3	4	16	2	2	=	27
CM1 - CM2	Daniel CASTEIGTS / Blandine COMEAU (Je)	18	12	4	10	2	0	=	28
TOTAL pour NIEDERENTZEN			27	15	8	26	4	2	55
OBERENTZEN									
CE2	Bernard BRENDLE / Blandine COMEAU (Ve)	20	17	0	3	7	1	=	28
TOTAL PRIMAIRE			110	71	30	46	31	8	186
		transportés	49	17	20	24	0		
TOTAL GENERAL			142	109	39	86	50	12	296
		transportés	52	26	32	32	0		

* : données de fin juin 2013

Obh Bilt Nied Obe Ext

RETOUR SUR 2012 / 2013

Marché de Noël au profit du voyage en Provence – vente par les parents d'élèves des objets réalisés par les élèves de la classe de Mme Bally



Chants avant la distribution des livres de Noël par les Maires des 4 communes du Syndicat Intercommunal Scolaire



Avant l'arrivée du printemps, la classe de Bernard MANN a réalisé un nid de cigogne qui a été installé au verger.

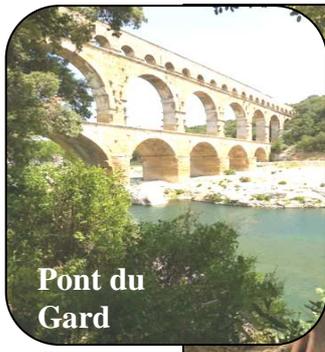


Les classes d'Anne-Régine DILLIG et de Jérémie LUTZ ont participé à une rencontre inter-écoles à Wintzenheim. Leurs élèves portent des foulards violets et marron.

A la maternelle l'animation de l'association « Guerre et chevalerie » a permis aux enfants d'essayer des armures, de découvrir instruments de musique et outils du quotidien avant d'assister à une présentation des armes et à des scènes de combat.



RETOUR SUR 2012 / 2013 – voyage en Provence



Pont du Gard



Musée Haribo



... et son magasin

L'année scolaire des 4 classes élémentaires de cycle 3 (CE2, CM1, CM2) s'est achevée par un voyage en Provence.



Manade



Parc ornithologique



Pique nique sous les oliviers

Site archéologique de Glanum



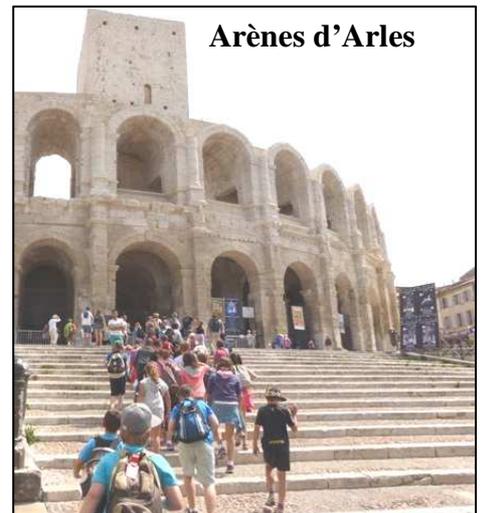
Plages



Moulin Daudet



Arènes d'Arles



RETOUR SUR 2012 / 2013 – fin d'année

Le dernier jour de classe, Bernard BRENDLÉ, Président du Syndicat Intercommunal Scolaire a invité l'équipe enseignante du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI), les parents d'élèves, les intervenantes en religion, les responsables du périscolaire, les élus et le personnel du Syndicat pour les remercier de leur collaboration tout au long de l'année. Il a aussi convié les accompagnateurs du voyage en Provence.

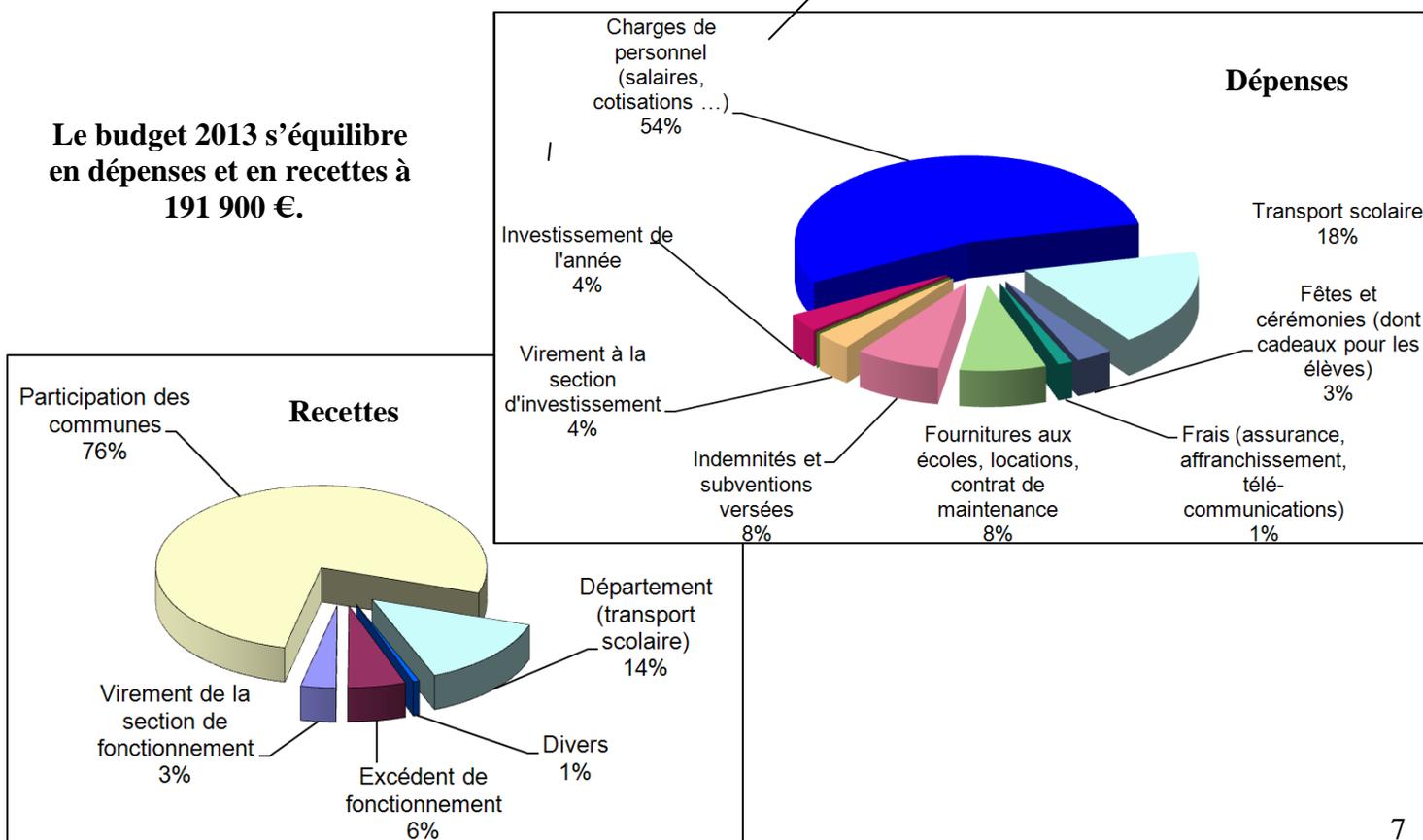


Des départs

Alors que les enseignantes de la classe des petits-grands d'Oberhergheim, Johanna MEISSMER et Viviane GORECKI ont été appelées vers d'autres communes, Marie-Odile FOSSAERT a choisi de travailler une année avec des enfants en difficulté.

INFORMATIONS BUDGETAIRES

Le budget 2013 s'équilibre en dépenses et en recettes à 191 900 €.



LE REGLEMENT DU TRANSPORT SCOLAIRE

PRINCIPE GÉNÉRAL

L'objectif est de fixer les règles de discipline des élèves aussi bien à l'intérieur du bus qu'aux points d'arrêts. L'observation de ce mode de **bonne conduite** permettra d'assurer la **quiétude** et la **sécurité** de tous.

PRÉAMBULE

L'utilisation du transport scolaire ne revêt aucun caractère obligatoire. Les parents souhaitant faire bénéficier leur(s) enfant(s) de ce service s'engagent à faire accepter les clauses du présent règlement.

ARTICLE 1 : DEVOIRS DE L'ÉLÈVE

AUX POINTS D'ARRÊT

- L'élève devra être à l'heure de façon à ne pas retarder le départ du car.
- Il attendra le car dans le calme.
- Il se rangera et ne bousculera pas les autres à la montée et la descente du car.
- Il acceptera d'occuper le siège qui lui est attribué par l'adulte responsable

Les parents demeurent responsables de leur(s) enfant(s) jusqu'à la montée dans le car.

PENDANT LES TRAJETS

Chaque élève devra :

- Être poli envers le chauffeur et la personne responsable du transport.
- Rester assis à sa place pendant tout le trajet
- Mettre sa ceinture de sécurité lorsque le bus en est pourvu
- Se comporter de manière à ne pas gêner ou déranger le conducteur et les autres passagers

Ainsi, il est interdit de :

- * **dire des gros mots, insulter,**
- * **crier, siffler, cracher ou lancer quoi que ce soit**
- * **posséder des objets dangereux : couteaux, briquets...**
- * **se bousculer ou se battre**
- * **endommager le car en jouant avec les accoudoirs, les cendriers, les rideaux...**
- * **changer de place dans le bus, même à un point d'arrêt**

ARTICLE 2 : DEVOIRS DES PARENTS

LES PARENTS SONT TENUS DE :

- ne pas stationner avec leur véhicule personnel aux points d'arrêt du car,
- rappeler à leur(s) enfant(s) les règles de discipline,
- ne pas envoyer trop tôt leur(s) enfant(s) à l'arrêt du bus (5 minutes avant le départ suffisent).

Toute détérioration de matériel engagera la responsabilité financière des parents.

ARTICLE 3 : SANCTIONS

3.1 Sanctions de premier niveau

Lors d'un manquement : chahut, non respect d'autrui, insolence, dégradation minime..., le Président du Syndicat Scolaire adressera aux parents une lettre d'avertissement de couleur jaune.

Les parents signeront le talon—accusé de réception qui sera retourné par l'enfant à l'accompagnatrice du car scolaire.

3.2 Sanctions de second niveau

En cas d'infraction grave : violence, insolence grave ou après deux avertissements jaunes, le Président du Syndicat Scolaire adressera aux parents une lettre de couleur rouge.

Il les informera des faits qui sont reprochés à leur enfant et les invitera à passer au siège du SIS, à la mairie d'Oberhergheim. L'entretien se fera en présence de l'enfant, du Président du SIS ou de son représentant et du Maire de la commune de résidence. Selon les cas, une exclusion temporaire du transport scolaire pourra être prononcée.

Il va de soi qu'en cas d'exclusion, l'élève n'est pas dispensé de cours et est tenu de se rendre à l'école par ses propres moyens.

REGLES DE FONCTIONNEMENT DU RAMASSAGE SCOLAIRE

L'objet de la présente note est de préciser quelques règles afin que le service du transport scolaire puisse fonctionner dans les meilleures conditions.

1) Rotation longue :

La capacité d'accueil du car de ramassage scolaire étant atteinte, les règles suivantes s'appliquent pour les élèves : les enfants réalisent toujours le trajet le plus court. Ainsi, aucune boucle ne sera possible.

Exemple : Le matin, un enfant scolarisé à Oberentzen et habitant Biltzheim ne pourra monter dans le bus qu'au 2^{ème} passage.

2) Cantine et périscolaire :

Les enfants scolarisés dans l'école de leur village ne pourront emprunter le transport scolaire que pour se rendre à la cantine et au périscolaire.

3) Dérogations

De nombreuses demandes sont régulièrement adressées à l'accompagnatrice du car pour des demandes de dérogation pour convenances personnelles. Dorénavant, un courrier devra être adressé au secrétariat du Syndicat Scolaire. Il convient de préciser qu'il sera difficile de donner une suite favorable aux demandes particulières.

4) Accès aux écoles :

En respectant la signalisation en place, les parents qui déposent les enfants devant les écoles ne gêneront pas les montées et les descentes du bus et n'encombreront pas les espaces d'accès dans les cours.

5) Absence d'un enseignant dans l'élémentaire :

En cas d'absence imprévue d'un enseignant exerçant dans l'élémentaire, les enfants concernés emprunteront éventuellement le transport scolaire pour rejoindre leur école d'affectation provisoire.

6) Récupération d'un enfant déjà installé dans le bus :

Un enfant déjà installé dans le bus y restera jusqu'à la destination initialement prévue.

7) Remise des enfants aux familles :

Les enfants des classes maternelles sont remis en mains propres aux parents ou personnes nommément désignées par ceux-ci.

Cette règle ne s'applique pas aux enfants des classes élémentaires.

8) Modification de planning des enfants :

Il est demandé aux parents de modifier le moins possible les habitudes liées au transport :

- modification des destinations des enfants,
- changement de personnes habilitées à prendre en charge l'enfant de maternelle,....

En effet, tout changement dans les habitudes nécessite une gestion et une vigilance plus grandes de la part de l'accompagnatrice et la rend ainsi moins disponible dans sa mission prioritairement axée sur la sécurité des enfants confiés.

LES HORAIRES DU BUS

Année scolaire 2013 / 2014

MATIN ALLER

Localités	Arrêts	Horaires
OBERENTZEN	Ecole	08 h 08
NIEDERENTZEN	Salle des fêtes	08 h 10
NIEDERENTZEN	Nvle Ecole	08 h 11
BILTZHEIM	Ecole	08 h 14
OBERHERGHEIM	Ecole	08 h 18
BILTZHEIM	Ecole	08 h 22
NIEDERENTZEN	Nvle Ecole	08 h 25
NIEDERENTZEN	Salle des fêtes	08 h 27
OBERENTZEN	Ecole	08 h 28

MATIN RETOUR

Localités	Arrêts	Horaires
OBERHERGHEIM	Ecole	11 h 50
BILTZHEIM	Ecole	11 h 54
NIEDERENTZEN	Nvle Ecole	11 h 57
NIEDERENTZEN	Salle des fêtes	11 h 58
OBERENTZEN	Ecole	11 h 59
NIEDERENTZEN	Nvle Ecole	12 h 01
NIEDERENTZEN	Salle des fêtes	12 h 02
BILTZHEIM	Ecole	12 h 04
OBERHERGHEIM	Périscolaire	12 h 08
OBERHERGHEIM	Ecole	12 h 10

APRES-MIDI ALLER

Localités	Arrêts	Horaires
OBERENTZEN	Ecole	13 h 38
NIEDERENTZEN	Salle des fêtes	13 h 40
NIEDERENTZEN	Nvle Ecole	13 h 41
BILTZHEIM	Ecole	13 h 44
OBERHERGHEIM	Ecole	13 h 48
BILTZHEIM	Ecole	13 h 52
NIEDERENTZEN	Nvle Ecole	13 h 55
NIEDERENTZEN	Salle des fêtes	13 h 57
OBERENTZEN	Ecole	13 h 58

APRES-MIDI RETOUR

Localités	Arrêts	Horaires
OBERHERGHEIM	Ecole	16 h 25
BILTZHEIM	Ecole	16 h 29
NIEDERENTZEN	Nvle Ecole	16 h 32
NIEDERENTZEN	Salle des fêtes	16 h 33
OBERENTZEN	Ecole	16 h 34
NIEDERENTZEN	Nvle Ecole	16 h 37
NIEDERENTZEN	Salle des fêtes	16 h 38
BILTZHEIM	Ecole	16 h 39
OBERHERGHEIM	Périscolaire	16 h 43
OBERHERGHEIM	Ecole	16 h 45



De gauche à droite : Martine ANTONY, Christine ZUMBIEHL, Patricia JENNY, Sylvie SCHMITT

L'encadrement dans le bus est confié à **Christine ZUMBIEHL** secondée par **Martine ANTONY**, **Sylvie SCHMITT** et **Patricia JENNY**.

L'accompagnatrice assure aussi les montée et descente du car scolaire.

Seuls les enfants des classes maternelles sont remis aux responsables légaux ou aux personnes nommément désignées.

Le transport est assuré par l'autocariste **KUNEGEL** dont le siège se trouve rue des jardins 68 000 COLMAR
 03 89 24 65 65